Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_16-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026
Délibération n°16

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	45
Votants	52
Vote	
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Fabienne COTTAIS, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – MARCHE PUBLIC TRAVAUX CONCERNANT L'AMELIORATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART

La présente délibération a pour objet d'attribuer et d'autoriser le président à signer les marchés de travaux liés à l'amélioration et l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art.

Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué

L'objet de la consultation portait sur la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art. La consultation était décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Amélioration et entretien des voiries et ouvrages d'art
- Lot 2 : Amélioration et entretien des équipements routiers

Chacun de ces marchés prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande :

- Lot 1 : un montant minimum de 250 000€ HT /an et un montant maximum de 900 000€ HT/an
- Lot 2 : un montant minimum de 10 000€ HT/an et un montant maximum de 50 000€ HT/an

Ces marchés sont passés pour une durée initiale de 1 an, reconductible une fois une année, soit une durée maximale de 2 ans.

La consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte, sans prestations éventuelles ni variantes.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_16-DE

L'avis de marché a été publié le 13 novembre 2025 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP). Le dossier de consultation des entreprises était disponible sur le profil acheteur de REDON Agglomération, Mégalis Bretagne. La date limite de remise des offres était fixée au 15 décembre 2025, 12h00.

À la date de réception des offres, il a été reçu 6 offres dont :

- Pour le lot 1 : 3
- Pour le lot 2 : 3

Le service voirie et aménagement a procédé à l'analyse des offres jugées régulières et a remis son rapport lors de la commission des marchés à procédures adaptés (commission MAPA), réunie le 20 janvier 2026.

Il est proposé de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 01 : Entreprise COLAS France pour un montant minimum annuel en € HT de 250 000€ et un montant maximum annuel en € HT de 900 000€.
- Pour le lot 02 : Entreprise HELIOS pour un montant minimum annuel en € HT de 10 000€ et un montant maximum annuel en € HT de 50 000€.

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code précité ;

VU l'avis des membres de la Commission MAPA en date du 20 janvier 2026 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation et les rapports d'analyse des offres effectué par le service voirie et aménagement.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les entreprises ci-dessus désignées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations, objet des marchés publics attribués.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 52 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34